



Formation Auxiliaire Ambulancier



Code RS : Non Inscrit
Code RNCP : Non Inscrit
Code Certif Info : 113291

AJACCIO
Rue Louis Nyer - Immeuble
Le Pélican Bât A120090 Ajaccio
Tél. 04 95 25 04 73

BASTIA
Couvent Capanelle,
Route de Ville, 20200 Bastia
Tél. 04 95 54 10 23

CALVI
Place Porteuse d'eau
Rue Stretta di a pila
20260 Calvi
Tél. 04 95 36 82 43

CORTE
7, Avenue Xavier Luciani
Open Spaziu
20250 Corte
Tél. 07 43 16 06 24

PORTO-VECCHIO
75 Quartier trinité
Immeuble Trinitalba
20137 Porto-Vecchio
Tél. 04 95 20 29 39

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

Définition du métier auxiliaire ambulancier

L'auxiliaire ambulancier assure le **transport des patients** sur prescription médicale ou dans des situations d'urgence médicale. Il est **responsable de leur sécurité**. Il **veille à l'installation et au confort** du patient lors de son trajet en ambulance. Il est au contact de patients à tout âge de la vie.

L'auxiliaire ambulancier est chargé de la conduite d'un véhicule sanitaire léger (VSL).

Il peut intervenir en tant que soutien de l'ambulancier diplômé d'Etat dans l'ambulance. Il est de ce fait amené à effectuer la manutention de brancards et participer, éventuellement, aux soins apportés au patient. Il participe avec l'ambulancier diplômé d'Etat à la prise en charge d'une urgence. Il est de ce fait capable d'intervenir en cas d'urgence pour participer aux premiers secours.

Il est responsable du véhicule et gère :

- le nettoyage régulier et de la stérilisation du matériel afin de contribuer à la lutte contre les germes,
- l'entretien quotidien du véhicule sanitaire léger,
- du signalement et du suivi du matériel de transport défectueux.

Les publics cibles de la formation

- Tout public

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Pré-requis et conditions d'accès à la formation

Pas de diplôme requis.

Pour devenir auxiliaire ambulancier, il faut être en possession :

- d'un **certificat médical de non-contre-indications à la profession d'auxiliaire ambulancier délivré par un médecin agréé**
- d'un **certificat médical de vaccination conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique**
- d'un **permis de conduire** hors période probatoire (3 ans de permis ou 2h ans en cas de conduite accompagnée)

Compétences et aptitudes visées

A l'issue de la formation les candidats seront en capacité de :

- Préparer et contrôler un véhicule
- Préparer un itinéraire adapté aux patients et au véhicule
- Prévenir des risques d'hygiène et de sécurité
- Organiser, installer et accompagner des personnes
- Surveiller des signes cliniques et effectuer des soins d'urgence

Présentation et organisation

Objectifs de la formation :

- Effectuer les contrôles de bases du véhicule
- Organiser l'itinéraire des patients à transporter
- Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité
- Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne
- Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient sous les directives de l'ambulancier
- Maîtriser les gestes et soins d'urgence niveau 2

Organisation et contenu

Durée de la formation d'auxiliaire ambulancier : 70 heures

Cette formation sera suivie d'une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 de 3 jours.

Les 2 formations sont obligatoires pour obtenir l'attestation d'auxiliaire ambulancier.

Le programme porte sur des notions telles que :

Les règles d'hygiène et de prévention

les gestes d'urgence

les règles de déontologie

les principes d'ergonomie et de manutention

les règles du transport sanitaire

la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients

Bloc de compétences	Compétences visées
Bloc 1 - Effectuer les contrôles de bases du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectuer les contrôles de bases du véhicule en suivant les procédures qualité de sa structure ● Vérifier les conditions de son utilisation ● S'assurer de disposer des matériels, des produits et des médicaments nécessaires au transport de la patientèle et de procéder à leur réassort si nécessaire
Bloc 2 - Organiser l'itinéraire des patients à transporter	<ul style="list-style-type: none"> ● Tenir compte de la situation et des horaires des rendez-vous ● S'assurer du confort tant au niveau physique que psychologique, et en respectant les règles de sécurité.

<p>Bloc 3 - Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité tant à un niveau personnel qu'au niveau du véhicule</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Respecter les règles standards liés à sa tenue et au lavage des mains, ● Procéder au nettoyage du véhicule et du matériel selon les normes en vigueur afin de prévenir tout risque de contamination vis-à-vis des autres personnes et de lui-même ● Veiller à effectuer la traçabilité des nettoyages effectués.
<p>Bloc 4- Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne au sein d'un véhicule sanitaire ● Utiliser le matériel adéquat ● S'assurer que le patient possède tous les papiers nécessaires pour ses rendez-vous et prise en charges, ● Veiller à instaurer une relation professionnelle de confiance, tout en la rassurant si nécessaire.
<p>Bloc 5- Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient, sous les directives de l'ambulancier ● Assister l'ambulancier selon les besoins et les situations rencontrées ● Respecter les protocoles en vigueur

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Alternance entre enseignement théorique et pratique : **Pédagogie de l'expérience**
- Accompagnement individualisé
- Travaux Dirigé / Travaux Pratique

Modalités d'évaluation et de validation

- **Pour les compétences 1 et 2** : réaliser une étude de cas portant sur la préparation d'un véhicule sanitaire et l'organisation du transport sanitaire de 3 patients, sur une demi-journée, puis la présenter à l'oral lors du jury d'évaluation constitué de professionnels
- **Pour les compétences 3, 4 et 5** : réaliser une mise en situation professionnelle simulée concernant l'accompagnement, l'installation et la surveillance d'un patient au sein d'un véhicule sanitaire, en pratique devant un jury d'évaluation constitué de professionnels
- **AFGSU 2 délivrée par le CESU (recyclage tous les 4 ans)**

Coût de la formation et aide financières

- Tarif : **1500€**
- Des financements sont disponibles en fonction de la situation professionnelle et du statut des candidats. Les dispositifs de financement incluent le **Compte Personnel de Formation (CPF)**, le **Contrat d'apprentissage**, le **CPF Projet de Transition Professionnelle (CPF-PTP)**, le **Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)**, le **Congé de Formation Professionnelle (CFP)**, ainsi que le **plan de développement des compétences de l'employeur**.
- La formation peut également être prise en charge pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de financements régionaux ou par des organismes tels que l'**AGEFIPH** pour les personnes en situation de handicap.

Evaluation de carrière

En passant le diplôme d'état, DE Ambulancier, l'auxiliaire ambulancier peut devenir **ambulancier**. Il peut également se spécialiser dans le transport sanitaire pédiatrique ou d'urgence, ou encore à l'aide d'une formation complémentaire, se réorienter vers d'autres métiers du secteur médical comme **aide-soignant**.

Bon à savoir : par son statut, l'auxiliaire ambulancier souhaitant passer le DE Ambulancier sera dispensé de l'épreuve orale d'admission (s'il a exercé en continu pendant 1 an à temps plein) et du stage de découverte de 140h (s'il a travaillé 1 mois en continu).

AJACCIO

Rue Louis Nyer - Immeuble
Le Pélican Bât A120090 Ajaccio
Tél. 04 95 25 04 73

BASTIA

Couvent Capanelle,
Route de Ville, 20200 Bastia
Tél. 04 95 54 10 23

CALVI

Place Porteuse d'eau
Rue Stretta di a pila
20260 Calvi
Tél. 04 95 36 82 43

CORTE

7, Avenue Xavier Luciani
Open Spaziu
20250 Corte
Tél. 07 43 16 06 24

PORTO-VECCHIO

75 Quartier trinité
Immeuble Trinitalba
20137 Porto-Vecchio
Tél. 04 95 20 29 39